



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Route cantonale Grandson-Vaumarcus : un concours d'idées pour valoriser la route et ses abords

Un concours d'idées est lancé par le Département des infrastructures et les communes de Grandson, Onnens, Corcelles-près-Concise et Concise en vue du réaménagement de la route cantonale entre Grandson et Vaumarcus. A la fin 2004, quand l'autoroute A5 actuellement en chantier sera en service, la route cantonale sera délestée d'une part importante du trafic (actuellement 16'000 véhicules par jour). La route et ses abords pourront alors avoir une nouvelle vocation.

Lors de la consultation et de la mise à l'enquête publique du projet d'autoroute A5, plusieurs services et associations ont mis en avant la nécessité d'accompagner le projet de mesures sur la route cantonale Grandson-Vaumarcus (RC 401a). En parallèle à la procédure de légalisation, M. Philippe Biéler, chef du Département des infrastructures, décida de constituer une commission départementale pour le réaménagement de la RC 401a. En collaboration avec les communes concernées, cette commission a travaillé sur les mesures provisoires à prendre pendant la durée du chantier, afin de limiter les nuisances dues aux nombreux passages de poids lourds. Ces aménagements étant définis, la commission a opté pour l'organisation d'un concours dont le but est d'élaborer un projet général de requalification de la route cantonale et de redéfinition du rapport entre les usagers, la route et les sites qu'elle traverse, sur près de 12 km.

Le concours d'idées est ouvert à tous les architectes, urbanistes et architectes-paysagistes établis en Suisse et en Europe. Il se déroulera en deux phases. Pour le 1er tour, le périmètre va des rives du lac jusqu'au tracé de l'autoroute en construction, et de la place du Château à Grandson jusqu'à la frontière Vaud-Neuchâtel. Les concurrents ont jusqu'au 18 janvier 2001 pour présenter un projet qui tienne compte du contexte humain, historique, morphologique, géographique et paysager dans lequel la route s'inscrit. Comme le précise le règlement-programme du concours, les participants doivent présenter un concept qui permettra " une nouvelle valorisation des espaces publics et l'instauration d'un dialogue entre le paysage (dans son sens le plus large) et l'usager de la route, par la prise en compte des éléments naturels et

construits, hors localités. ". En outre, les préoccupations liées au développement durable doivent être intégrées dans la problématique.

Six à dix projets seront sélectionnés en vue du 2ème tour. Le projet définitif sera connu en juin 2001.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 16 octobre 2000

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DINF, Mme Véronique Bovey, conseillère en planification au SAT, tél. 021 / 316 74 54 DINF, M. Dominique Zanghi, adjoint du chef du Service de l'aménagement du territoire, tél. 021 / 316 74 53